



Département de la **VENDÉE**
Arrondissement de **LA ROCHE-SUR-YON**
Canton d'**AIZENAY**
Commune de **LES LUCS-SUR-BOULOGNE**

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 085-218501294-20230705-2023_BT_04-AR

Arrêté n° 2023/BT/04

ARRETE D'OUVERTURE D'UN CTS POUVANT RECEVOIR 73 PERSONNES – HISTORIAL DE LA VENDÉE

Le Maire de la commune de LES LUCS-SUR-BOULOGNE (Vendée),

Vu la demande en date du 26 juin 2023 de Monsieur François SICARD, Directeur de l'Historial de la Vendée concernant l'implantation d'une tente (type toile tendue) située à l'Historial de la Vendée à LES LUCS-SUR-BOULOGNE (Vendée) Allée Paul Bazin, pendant 56 jours dans le but d'y organiser des spectacles,

Vu l'extrait du registre de sécurité n° C-085-2022-009,

Vu les articles CTS 1 à CTS 81 et notamment l'article CTS 31 du règlement de sécurité modifié ;

Vu les articles R 143-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant qu'avant toute ouverture au public dans une commune, l'organisateur de manifestation ou spectacle doit obtenir l'autorisation du Maire,

Considérant que la tente est un ERP de type CTS de 4^{ème} catégorie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur François SICARD, Directeur de l'Historial de la Vendée est autorisé à ouvrir une tente (type toile tendue) de 4^{ème} catégorie à usage de spectacles, située à l'Historial de la Vendée à LES LUCS-SUR-BOULOGNE (Vendée) Allée Paul Bazin, du 10 juillet 2023 au 03 septembre 2023.

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité modifié.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté et transmis au préfet dont une ampliation sera notifiée à l'organisateur et une deuxième ampliation affichée près de l'entrée de l'établissement.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

LES LUCS-SUR-BOULOGNE, le 05 juillet 2023

Le Maire,
Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 05/07/2023
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne

